

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

ERRATUM à l'arrêté du 16 novembre 2006 (BOC/PP 1, 2007, texte 36) modifiant l'arrêté du 10 janvier 2002 (BOC, p. 422; BOEM 321) relatif aux concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine.

Du 16 janvier 2007

NOR D E F B 0 6 5 2 7 0 2 Z

Texte modifié :

Arrêté du 16 novembre 2006 (BOC/PP 1, 2007 ; texte 36).

Référence de publication : BOC N°14 du 19 juin 2007, texte 68.

Article premier, point 3.

Au lieu de :

« Pour chacun des concours, les épreuves orales et sportives d'admission sont les suivantes : »

Lire :

« II. Pour chacun des concours, les épreuves orales et sportives d'admission sont les suivantes : ».